



Délai de carence entre plusieurs cdd différents

Par **LaetiNoad**, le **26/03/2009** à **16:19**

Bonjour,

j'ai d'abord été embauché en CDD pour accroissement temporaire d'activité (emploi à temps partiel) puis ma chef m'a fait un avenant à ce contrat pour une durée d'un mois toujours pour les mêmes raisons et aujourd'hui je suis en CDD sans terme précis pour remplacer une employée en maladie.

Un délai de carence aurait il dû être appliquer à la suite d'un de ses contrats ?

Merci

Laëtitia